



CINQUIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Publications relatives aux résultats  
des travaux du Groupe de travail sur  
la politique de révision des normes**

**Diffusion et promotion**

*Table des matières*

	<i>Page</i>
Introduction .....	1
Analyses par pays .....	1
Publication sur les normes internationales du travail .....	1
CD-ROM et guide.....	2
Conclusion.....	2

## Introduction

1. A la 283<sup>e</sup> session du Conseil d'administration (mars 2002), le Groupe de travail sur la politique de révision des normes aura en grande partie terminé l'examen de toutes les conventions et recommandations de l'OIT relevant de son mandat, c'est-à-dire celles adoptées avant 1985, à l'exception des conventions fondamentales et prioritaires. Conformément au souhait exprimé par le groupe de travail à la réunion qu'il a tenu pendant la 280<sup>e</sup> session du Conseil d'administration<sup>1</sup>, le présent document soumet des projets concernant la publication de ses travaux à mettre en œuvre dans le courant de l'année à venir. Les projets décrits dans le présent document seront mis en œuvre grâce à la contribution du gouvernement français. D'autres contributions de gouvernements à la préparation de la publication sur les normes internationales du travail présentée ci-après sont possibles. Des questions concernant l'intégration des résultats des travaux du groupe de travail dans les publications officielles du BIT pourraient être soumises au cours de la prochaine réunion du groupe de travail.

## Analyses par pays

2. La diffusion de l'information est indispensable pour garantir un suivi efficace des travaux du groupe de travail. A cette fin, le Bureau a préparé des analyses par pays d'une trentaine d'Etats Membres et présenté un résumé des mesures que chaque Etat Membre est invité à prendre, en application des décisions du Conseil d'administration fondées sur les recommandations du groupe de travail. Ces analyses par pays pourraient donner aux Etats Membres une image précise de leur situation et des mesures qu'ils doivent prendre à la lumière des résultats des travaux du groupe de travail. Grâce à ces analyses par pays, le Bureau pourrait convier certains Etats Membres à ratifier des conventions à jour et à dénoncer celles qui sont dépassées après avoir examiné la situation de chaque Etat Membre sur ce plan. Enfin, ces analyses par pays pourraient être utiles dans le cadre de séminaire de formation ou de missions.
3. Au cours de la dernière réunion du groupe de travail, plusieurs membres ont suggéré qu'il pourrait être très utile de généraliser ces analyses par pays à tous les Etats Membres<sup>2</sup>. Dans la mesure où ces documents devront être constamment actualisés pour tenir compte des nouvelles ratifications et dénonciations, le Bureau estime que la meilleure méthode de gérer ces informations serait de créer une base de données électronique. Cela permettrait une mise à jour automatique des analyses par pays et la publication d'informations spécifiques de chaque pays. Une telle base de données existe déjà à l'état embryonnaire pour l'usage interne du Bureau. Elle sera développée de manière à ce que le public puisse y avoir accès sur l'Internet.

## Publication sur les normes internationales du travail

4. Nombre des membres du Conseil d'administration ayant participé aux débats sur les améliorations pouvant être apportées aux activités normatives de l'OIT, ont souligné la nécessité de diffuser davantage d'informations sur les normes internationales du travail, d

<sup>1</sup> Documents GB.280/12/2, annexe I, et GB.280/LILS/5 (Rev.1).

<sup>2</sup> Documents GB.280/12/2, annexe I, et GB.280/LILS/5 (Rev.1).

mieux les faire connaître et de veiller à ce qu'elles soient comprises par le plus grand nombre<sup>3</sup>. Dans cette optique, le Bureau prépare une publication sur les normes internationales du travail destinée aux mandants, aux chercheurs universitaires et au public intéressé. Cette publication contiendra un chapitre sur la politique normative. D'autres chapitres se rapportant à des groupes de normes décriront la teneur des normes à jour et présenteront un résumé des décisions concernant ces normes prises par le Conseil d'administration à la suite de leur examen par le groupe de travail.

## CD-ROM et guide

5. Les travaux du groupe de travail devant prochainement être achevés, il importe, comme demandé par plusieurs membres du groupe<sup>4</sup>, de présenter d'une façon qui soit facile d'emploi les résultats obtenus et les décisions prises en ce qui concerne la politique de révision des normes, ainsi qu'un glossaire des termes employés. L'élaboration d'un guide associé à un CD-ROM permettrait d'assurer une diffusion efficace et large des informations en question.
6. La publication dans les trois langues officielles d'un guide sur les normes de l'OIT permettrait au Bureau de diffuser avec efficacité des informations sur les résultats des travaux du groupe de travail et ce, sous une forme commode et facile d'emploi. Le guide présenterait, par groupe de normes, les décisions prises par le Conseil d'administration sur la base des recommandations du groupe de travail, ainsi qu'un résumé des principaux éléments des 71 conventions à jour aux fins de leur promotion.
7. Le contenu du guide pourrait également être publié sous forme de CD-ROM, qui contiendrait également un glossaire des principaux termes employés par le groupe de travail. En outre, le CD-ROM pourrait contenir des informations complémentaires comme, par exemple, le texte intégral des conventions et recommandations de l'OIT, la Constitution de l'Organisation et le Règlement de la Conférence, le manuel de procédures et les études d'ensemble publiées au cours des quinze dernières années.

## Conclusion

8. A sa prochaine réunion, qui se tiendra pendant la 283<sup>e</sup> session du Conseil d'administration (mars 2002), le groupe de travail sera éventuellement saisi d'informations complémentaires sur l'intégration des résultats de ses travaux dans les publications officielles du BIT, notamment le recueil de conventions et recommandations et le site Web du Département des normes internationales du travail.

Genève, le 9 octobre 2001.

<sup>3</sup> Document GB.280/12/1.

<sup>4</sup> Documents GB.280/12/2, annexe I, et GB.280/LILS/5 (Rev.1).